



Date de convocation :

Le 13 novembre 2020

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 14 en visioconférence\*)

Votants : 39 (dont 4 procurations)

- Dont pour : 39
- Dont contre : 0
- Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/89

**Exercice budgétaire 2020**  
**Budget annexe centre culturel Sonis**  
**Décision modificative n°1/2020**

**Rapporteur**

Mme Renée-George  
 NABAJOTH-DELOUMEAUX

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 03 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 13 DEC. 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****6<sup>ème</sup> séance****Séance du 20 novembre 2020**

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Aymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

**Etaient présents : 35 conseillers communautaires****Président :** M. Eric JALTON\*

**Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)\*- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)\*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM\*- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN\*- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY\*- Mme Marie-Solange LE BLANC\*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO\*- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY\*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE\*- M. Dominique THEOPHILE\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4**

**Vice-présidente :** Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY  
 Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

**Autre conseillère communautaire :** Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

**Nombre de conseillers absents excusés : 8**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre membre du bureau :** M. Jean-Luc CELIGNY

**Autres conseillers communautaires :** M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA

**Nombre de conseiller absent non excusé : 1**

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'instruction M14,
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission finances réunie le 16 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe centre culturel Sonis en section de fonctionnement :

**Prélèvement recettes**

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 74 Art 7478	Subvention de fonctionnement du budget général	1 650 000,00 €	240 000,00 €	1 410 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 650 000,00 €</b>	<b>240 000,00 €</b>	<b>1 410 000,00 €</b>

Soit au total, **240 000 euros de crédits non disponibles pour de nouveaux prélèvements.**

Il est proposé les prélèvements suivants :

### Prélèvement dépenses

#### Prélèvement dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 011 Art 61105	Contrat de prestation et convention SONIS	225 000,00 €	185 000,00 €	40 000,00 €
Chap 011 Art 62383	DEMOS	209 417,00 €	22 000,00 €	187 417,00 €
Chap 011 Art 6283	Frais de nettoyage	90 947,52 €	35 000,00 €	55 947,52 €
Chap 011 Art 6251	Voyage et déplacement	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>528 364,52 €</b>	<b>245 000,00 €</b>	<b>283 364,52 €</b>

#### Affectation dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 65 Art 651	Redevance pour concessions/procédés	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	-245 000,00	-240 000,00
	5 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>-240 000,00</b>	<b>-240 000,00</b>

**L'équilibre de la section de fonctionnement est maintenu.**

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2020



Le président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 03 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 DEC. 2020